

# Avis au Public

## En matière d'aménagement communal et de développement urbain

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier dénommé **PAP «an der Heeschbech»** présenté par le bureau Best Ingénieurs-Conseils de Senningerberg au nom et pour compte de la société Foncière sàrl de Luxembourg portant sur des fonds sis à Berdorf sur trois parcelles inscrites au cadastre de la commune de Berdorf, section C des Bois et fermes au lieu-dit «An der Heeschbech» avec une surface brute de 18,96 ares, a été introduit à la commune pour adoption.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant 30 jours à la commune de Berdorf, bureau du service technique, 5, rue de Consdorf à Berdorf, à savoir du **mercredi 9 août 2023 jusqu'au vendredi 8 septembre 2023 inclus**. Le délai du dépôt court à partir du 10 août 2023 jusqu'au 8 septembre 2023 inclus.

Pendant la même période le projet est publié sur le site Internet [www.berdorf.lu/service-citoyens/logement-propreite](http://www.berdorf.lu/service-citoyens/logement-propreite). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans le délai de trente jours de la présente publication, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par les personnes intéressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, 5, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, sous peine de forclusion.

Berdorf, le 9 août 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,  
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,

